

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye Tél. 92 44 41 Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel pour publication immédiate

N° 75/8 Le 31 juillet 1975

Sahara occidental

Clôture de la procédure orale

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Du 25 juin au 30 juillet 1975, la Cour a tenu vingt-sept audiences publiques consacrées aux exposés oraux de l'Algérie, de l'Espagne, du Maroc, de la Mauritanie et du Zaire sur les questions soumises par l'Assemblée générale des Nations Unies pour avis consultatif au sujet du Sahara occidental.

Ces questions, contenues dans la résolution 3292 (XXIX) du 13 décembre 1974, sont libellées comme suit :

- "I. Le Sahara occidental (Rio de Oro et Sakiet El Hamra) était-il, au moment de la colonisation par l'Espagne, un territoire sans maître (terra nullius)?
- Si la réponse à la première question est négative,
- II. Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ?"

Au cours des vingt audiences tenues du 25 juin au 22 juillet, les représentants des cinq Etats précités ont exposé leurs vues sur ces deux questions. Ils ont également traité du point préliminaire de savoir si la Cour doit ou non y répondre.

Au cours des sept audiences tenues du 24 au 30 juillet, les représentants de l'Algérie, de l'Espagne, du Maroc et de la Mauritanie ont présenté des commentaires sur le premier tour d'exposés oraux et ont répondu aux questions à eux posées par M. Petrén, sir Humphrey Waldock et M. Ruda.

A partir du 30 juillet, l'affaire a été mise en délibéré conformément aux dispositions de la résolution du 5 juillet 1968 visant la pratique de la Cour en matière judiciaire. Le délibéré de la Cour étant secret (Statut, art. 54, par. 3), il ne sera plus donné, ni oralement, ni par écrit, aucune information sur l'affaire jusqu'au moment où un communiqué de presse annoncera la date de l'audience publique au cours de laquelle sera rendu l'avis consultatif.

Les personnes qui ont pris la parole au cours de la procédure orale sont, dans l'ordre :

こうない Arman (大学) マルド (大学) マンド・ディング (Arman Arman Arman

pour le Maroc (dix audiences) :

- S.Exc. M. B. Slaoui, ambassadeur, représentant permanent auprès des Nations Unies,
- M. R. J. Dupuy, professeur à la faculté de droit de Nice,
- M. M. Bennouna, professeur à la faculté de droit de Rabat,
- M. R. Benjelloun, procureur général près la Cour suprême,
- M. P. Isoart, professeur à la faculté de droit de Nice,
- M. G. Vedel, doyen honoraire de la faculté de droit de Paris;

pour la Mauritanie (sept audiences):

S.Exc. M. M. El Hassen, représentant permanent auprès des Nations Unies, they are all the first of the parties with the state of the contract of the country for

The second secon

- M. J. Salmon, professeur à la faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles,
- S.Exc. M. M. Ould Maouloud, ambassadeur,
- M. Y. Ould Cheikh, secrétaire général adjoint à la présidence de la République;

pour le Zaïre (une demi-audience) :

M. Bayona-ba-Meya, premier président de la Cour suprême du Zaîre, professeur à la faculté de droit de l'Université nationale du Zaire;

And great of the fact

pour l'Algérie (trois audiences):
S.Exc. M. M. Bedjaoui, ambassadeur en France;

pour l'Espagne (six audiences et demi) :

- M. R. Sedo, ambassadeur aux Pays-Bas,
- M. J. M. Lacleta, conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères,
- M. F. Arias-Balgado, conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères, Affaires étrangères,
- M. J. Gonzalez Campos, professeur ordinaire de droit international à l'Université d'Oviedo,
 - M. S. Martinez Caro, directeur du cabinet technique du ministre des Affaires étrangères;

en de la companya de

Le texte des exposés oraux, comme celui des exposés écrits, présentés en l'affaire du <u>Sahara occidental</u> peut être consulté dans les bibliothèques suivantes :

- bibliothèque de la fondation Carnegie, palais de la Paix, La Haye (ouverte de 10 heures à 17 heures);
- bibliothèque du Centre international de la presse "Nieuwspoort", Hofsingel 12, La Haye;
- International Press Centre, 1 Boulevard Charlemagne, Bruxelles 1041;
- bibliothèque Dag Hammarskjöld, siège de l'Organisation des Nations Unies, New York
- bibliothèque de l'Office des Nations Unies, palais des Nations, Genève;
- centre d'information des Nations Unies, Alger;
- centre d'information des Nations Unies, Rabat Chellah.

.